

Projet d'Appui aux Filières d'Exportation et au Développement Rural (AFIDEV)

Appel A Projets

Pour l'octroi de financements visant la transformation, le
conditionnement et le positionnement des produits des
filières Vanille, Ylang-Ylang, Girofle

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET



Programme financé par

SOMMAIRE

1.	L'appel à projets AFIDEV	4
1.1	Présentation.....	4
1.2	Positionnement de l'appel à projets.....	4
1.3	Résultats attendus	4
1.4	Enveloppe budgétaire de l'appel à projets	5
1.5	Modes d'appuis d'AFIDEV	5
1.6	Population cible	6
2.	Conditions de participation à l'appel à projets	7
2.1	Durée.....	7
2.2	Critères d'éligibilité.....	7
3.	Procédures de soumission à l'appel à projets	8
3.1	Enregistrement de la soumission à l'appel à projets (présélection).....	8
3.2	Dossier de candidature.....	9
3.3	Confirmation de l'éligibilité du soumissionnaire.....	9
3.4	Evaluation des candidatures à l'appel à projets.....	9
4	Evaluation des soumissions à l'appel à projets	9
4.1	Critères	9
4.2	Notification des résultats de sélection	11
5	Calendrier indicatif	13

Le présent guide constitue les lignes directrices de l'appel à projets lancé par le projet AFIDEV et devant permettre aux bénéficiaires potentiels d'avoir les informations sur les conditions nécessaires de participation. Il vise à informer les parties intéressées par cet appel à projets sur les critères d'éligibilité, la constitution de leurs dossiers de candidature, les phases de sélection et d'évaluation des projets.

En partenariat avec



1. L'APPEL A PROJETS AFIDEV

1.1 PRESENTATION

Le projet **AFIDEV** (Appui aux Filières d'Exportation et au Développement Rural) s'inscrit dans le cadre du Plan de développement France-Comores (PDFC). Lancé le 16 septembre 2021, ce projet est mis en œuvre par Expertise France en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) de l'Union des Comores.

Le projet AFIDEV se targue d'atteindre les objectifs généraux suivants :

- L'amélioration de la compétitivité, de l'organisation et de la diversification des filières d'exportation (vanille, ylang-ylang, girofle) ;
- La contribution à augmenter les volumes et la qualité des productions ;
- L'aide à une répartition plus favorable de la valeur ajoutée ;
- La création et la pérennisation d'emplois qualifiés, rémunérateurs et attractifs.

Dans le cadre de la programmation d'AFIDEV, il est prévu d'apporter des soutiens directs aux entreprises et coopératives, au travers d'un appel à projets ; le périmètre de cet appel à projets couvre :

-) La modernisation des outils de production par l'appui aux infrastructures de transformation et de conditionnement des produits ;
-) La caractérisation des produits par l'appui en matière de qualité, de certification et de normalisation ;
-) L'appui direct aux initiatives innovantes du secteur privé pour la valorisation des sous-produits et l'identification de nouveaux produits ;
-) L'appui à la prédictibilité des marchés (nationaux et internationaux) et la contractualisation.

1.2 POSITIONNEMENT DE L'APPEL A PROJETS

La conception de cet appel à projets trouve son essence dans les priorités nationales telles que fixées par :

-) Le Plan Comores Emergent prônant une agriculture modernisée et durable ;
-) La Stratégie Industrielle Nationale basée sur la transformation par les MPME/PME des ressources locales aux Comores ;
-) La Politique Nationale Qualité (PNQ) pour asseoir une culture qualité au sein du secteur privé.

Cet appel à projets cadre bien aussi avec les engagements de l'Union Européenne suite à la ratification par les Comores de l'Accord de Partenariat Economique (APE) intérimaire qui vise entre autres l'ouverture à de nouveaux débouchés et favoriser l'industrialisation et la compétitivité.

1.3 RESULTATS ATTENDUS

Les résultats à escompter par l'appui aux bénéficiaires de l'appel à projets se résument à l'amélioration de la qualité des produits des différentes filières, à l'augmentation du volume de production, à une meilleure adéquation de l'offre comorienne à la demande locale et étrangère et d'une manière générale à l'intégration commerciale des filières au marché mondial.

1.4 ENVELOPPE BUDGETAIRE DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets préconise une double approche :

- L'appel du marché extérieur afin que les filières phares comoriennes puissent capter une part plus importante des chaînes de valeurs mondiales ;
- La compétitivité du secteur privé afin qu'il puisse contribuer au développement durable.

Le montant global mis à la disposition au titre de cet appel à projets s'élève à 2 000 000 EUR, réparti comme suit :

Composante	Activités(*)	AAP : Budget (EUR)
Appui à la transformation, au stockage et au conditionnement) Modernisation des outils de production	1 000 000
) Appui en matière de qualité, de certification et de normalisation	300 000
Partenariat aval (positionnement, débouché)) Communication, concertation et partenariat durables avec les acteurs étrangers	700 000
Total		2 000 000 (**)

(*) Les facilités d'accès aux crédits ne sont pas couvertes par cet appel à projets, mais feront l'objet d'une autre sous composante du projet AFIDEV.

(**) Cette répartition de l'enveloppe n'est qu'à titre indicatif. Le montant total des financements ne saurait dépasser les 2 000 000 d'Euros.

1.5 MODES D'APPUIS D'AFIDEV

Le type de soutien comprend un appui financier et un appui technique.

Appui financier :

L'appui financier du projet AFIDEV prendra en considération deux types de bénéficiaires :

- Entre 10 et 15 projets de moyennes et grandes entreprises et grandes coopératives avec une fourchette de financement entre 30 000 et 200 000 EUR ;
- Entre 35 et 40 projets de microentreprises et coopératives avec une fourchette de financement entre 5 000 et 30 000 EUR.

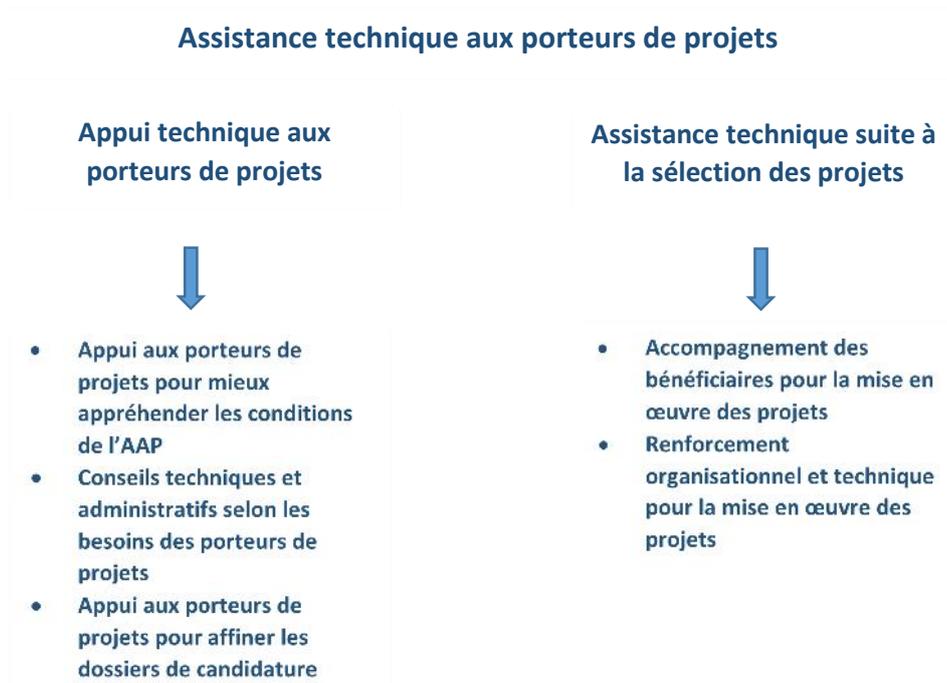
Le financement AFIDEV dans le cadre de cet appel à projets couvre les trois volets suivants :

-) **OCTROI DE SUBVENTION DIRECTE** : Volet (1) Modernisation des outils de production dotée d'une enveloppe d'environ 1 000 000 EUR ;
-) **OCTROI DE VOUCHER** : Volet (2) Appui en matière de qualité, de certification et de normalisation doté d'une enveloppe d'environ 300 000 EUR ;
-) **OCTROI DE VOUCHER** : Volet (3) Communication, concertation et partenariat durables avec les acteurs étrangers doté d'une enveloppe d'environ 700 000 EUR.

Appui technique :

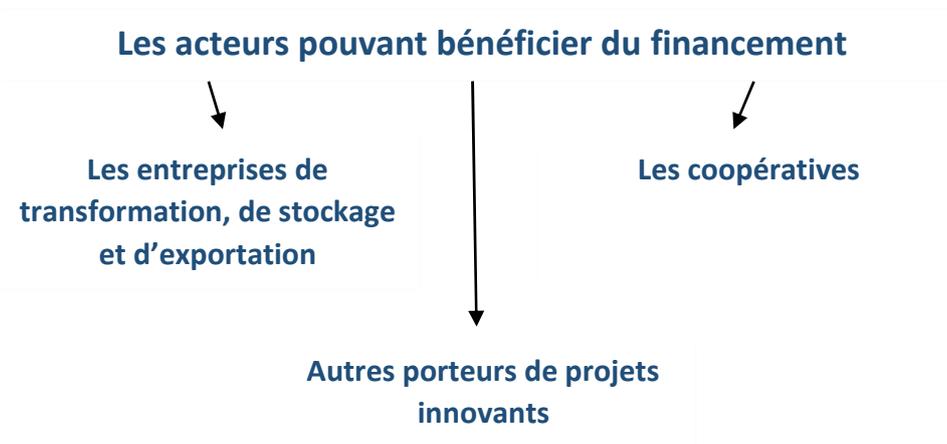
Par ailleurs, et afin de faciliter la candidature des soumissionnaires à l'appel à projets, des mécanismes sont mis en place pour accompagner les porteurs de projets tenant compte des besoins de chaque population cible.

Le projet AFIDEV fournira aux bénéficiaires une assistance technique en deux temps :



1.6 POPULATION CIBLE

Ce document est destiné aux différents acteurs privés des différents maillons de la chaîne de valeurs des filières vanille, ylang-ylang et girofle, les coopératives et entreprises privés.



2. CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS

2.1 DUREE

La durée estimative de l'action comprenant une série d'activités ne doit pas être inférieure à 18 mois et ne doit pas dépasser les 36 mois à partir de la date de signature des contrats.

2.2 CRITERES D'ELIGIBILITE

Cet appel à projets est ouvert aux porteurs de projets qui répondent aux conditions suivantes :

➤ Eligibilité du demandeur

Les moyennes et grandes entreprises, les grandes coopératives dont la fourchette de financement demandée est entre 30 000 et 200 000 EUR :

-)] Disposant de la responsabilité juridique depuis au moins 3 ans à la date de dépôt de la candidature et être inscrite dans le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
-)] Justifier l'emploi de plus de 5 employés déclarés pour un chiffre d'affaire annuel de plus de 20 000 EUR ;
-)] Disposer d'un compte de résultat adopté en conseil d'administration ou bureau et certifié, ou bien au moins avoir un compte de résultat certifié par un cabinet d'audit indépendant ;
-)] Présenter le quitus fiscal relatif à l'exercice de l'année précédente de l'appel à projets ;
-)] Ne pas être un failli et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale.

Les microentreprises dont la fourchette de financement demandée est entre 5 000 et 30 000 EUR :

-)] Disposant de la responsabilité juridique depuis au moins 3 ans à la date de dépôt de la candidature et être inscrite dans le RCCM ;
-)] Justifier l'emploi de 2 employés déclarés pour un chiffre d'affaire annuel de moins de 10 000 EUR ;
-)] Justifier l'emploi de 5 employés déclarés pour un chiffre d'affaire annuel de plus de 10 000 EUR.
-)] Ne pas être un failli et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale.

Les coopératives dont la fourchette de financement demandée est entre 5 000 et 30 000 EUR :

-)] Etre une coopérative de droit comorien au sens de l'acte uniforme de l'OHADA sur les sociétés coopératives ;
-)] Exister depuis au moins 3 ans à la date de dépôt de candidature et être inscrite dans le registre des coopératives (RCCM) ou ayant procédé à la formalisation de l'existence légale.

➤ Couverture géographique

Les actions doivent être mises en œuvre aux Comores. Certaines actions pourront être mises en œuvre à l'international sous réserve que les résultats soient impactant sur le projet.

Le Comité de Sélection veillera à tenir compte d'une part de la part relative de chaque île dans les exportations, d'autre part de la capacité d'investissement et d'innovation de chaque île (dont la capacité à créer des liens commerciaux inter-îles).

➤ **Eligibilité des actions / activités**

L'intervention de l'appel à projets couvre les trois leviers suivants :

-) Les investissements matériels ;
-) Les investissements immatériels ;
-) Les actions à portée collective.

Les différentes actions qui seront déclinées en activités sont issues des inventaires effectués en amont dans le cadre d'AFIDEV pour relever les marges de progrès des trois filières (voir tableau ci-dessous).

Investissements immatériels	Investissements matériels	Actions collectives/collaboratives
) Les TIC (logiciels, GPAO...), solutions E-commerce) Acquisition de matériels et d'équipements et d'emballages) Création d'une image de marque à travers une labellisation ou la marque "Made in Comoros"
) Les actions de normalisation, de certification et de contrôle qualité) Matériels informatiques) Elaboration de guides et formations-actions thématiques
) Amélioration de l'emballage et de l'étiquetage) Travaux d'aménagement des unités de transformation et d'entreposage) Elaboration de bases de données sur la qualité de la matière première
) Qualification des ressources humaines) Acquisition de technologies pour développer de nouveaux produits) Voyages d'étude et de prospection
) Actions de marketing et de communication) Equipement pour la mise en place de normes de qualité) Actions promotionnelles collectives à l'étranger
) Economie d'énergie	

3. PROCEDURES DE SOUMISSION A L'APPEL A PROJETS

Lors de la phase de sélection, les candidats seront assistés par un appui technique pour préparer leurs dossiers de candidature.

Les demandes seront examinées et évaluées par Expertise France et le MAPETA avec, le cas échéant, des assesseurs externes. Toutes les demandes seront évaluées selon les étapes suivantes :

3.1 ENREGISTREMENT DE LA SOUMISSION A L'APPEL A PROJETS (PRESELECTION)

Les porteurs de projets peuvent enregistrer leurs dossiers de candidature :

-) Sur la plateforme d'Expertise France : PLACE, où
-) Par voie électronique à l'adresse suivante : appelaprojets.afidev@expertisefrance.fr

L'ensemble des pièces jointes au message de dépôt ne devra pas excéder le volume de 15 Mo.

3.2 DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend pour toutes les catégories :

-) Le formulaire de demande (annexes 1 à 6 du règlement) ;
-) Une copie légalisée d'une pièce d'identité en cours de validité du candidat et ou de son représentant légal ;

Pour les moyennes et grandes entreprises, les grandes coopératives :

-) Une copie des statuts ;
-) Un Procès-verbal de nomination du gérant ;
-) Le numéro au RCCM ;
-) Un bilan financier et comptable certifié pour les trois dernières années, ou bien au moins un compte de résultat certifié par un cabinet d'audit indépendant ;
-) Le quitus d'impôt pour l'année 2021.

Pour les MPME et coopératives :

-) Une copie des statuts ;
-) Un Procès-verbal de nomination du gérant ;
-) Le numéro au RCCM ;
-) Un extrait du registre des sociétés coopératives pour les coopératives.

Les documents doivent être fournis sous la forme d'originaux, de photocopies ou de versions scannées (montrant les cachets légaux, signatures et dates) de ces originaux.

Les formulaires manuscrits seront automatiquement rejetés.

3.3 CONFIRMATION DE L'ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Comité de Sélection procédera à la vérification de l'éligibilité en termes de **demandeurs** et **actions**, objets de financement, et procédera à notifier le rejet aux candidats non retenus.

Seules les candidatures éligibles peuvent continuer le processus d'évaluation.

3.4 EVALUATION DES CANDIDATURES A L'APPEL A PROJETS

Pour les demandeurs ayant rempli les critères d'éligibilité, les dossiers de candidatures dûment instruits seront évalués par le Comité de Sélection. Les projets seront évalués sur la base d'un ensemble de critères associés aux aspects techniques, financiers et sociétaux du projet proposé.

4 EVALUATION DES SOUMISSIONS A L'APPEL A PROJETS

4.1 CRITERES

La liste des critères d'évaluation et les pondérations qui leurs sont associées dans le calcul du score sont présentés dans le tableau suivant :

Rubrique	Note maximum
1. Pertinence	/20
1.1 Le projet présente une plus-value et s'inscrit dans les priorités de développement du pays et vise à augmenter les volumes proposés à l'export	10
1.2 Le projet est innovant, avec des avantages comparatifs	10
2. Efficacité et faisabilité	/20
2.1 Les activités proposées sont appropriées, concrètes et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés de l'appel à projets	5
2.2 Le plan d'action est clair et faisable	5
2.3 Le porteur du projet maîtrise les techniques de transformation et de conditionnement	5
2.4 Le porteur de projet dispose d'une orientation export ou mobilise des partenaires pertinents pour maîtriser une orientation export	5
3. Durabilité	/20
3.1 Le projet est susceptible d'avoir un impact positif tangible sur les populations d'agriculteurs et de créer des emplois durables, qualifiés et rémunérateurs	10
3.2 Le projet propose des mesures concrètes pour la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux	5
3.3 Le projet peut être répliqué localement et peut faire l'objet de partage d'expériences avec les autres opérateurs économiques des filières	5
4. Budget et rapport coût-efficacité de l'action	/20
4.1 Les activités se reflètent convenablement dans le budget	/ 10
4.2 Le coût de l'investissement proposé est cohérent par rapport aux tarifs pratiqués sur le marché	/ 10
5. Partenariat	/10
5.1 Le projet bénéficie de l'appui d'un autre programme de développement	5
5.2 Le projet va aboutir à une contractualisation inter-acteurs nationaux	5
6. Autres	/10
6.1 Le projet est porté par un jeune de moins de 40 ans	5
6.2 Le projet est porté par une femme	5
Score total maximum	100

4.2 NOTIFICATION DES RESULTATS DE SELECTION

Suite à l'évaluation des projets et à la validation du classement final des projets soumis, les candidats seront informés par écrit de la suite réservée à leurs dossiers de candidature.

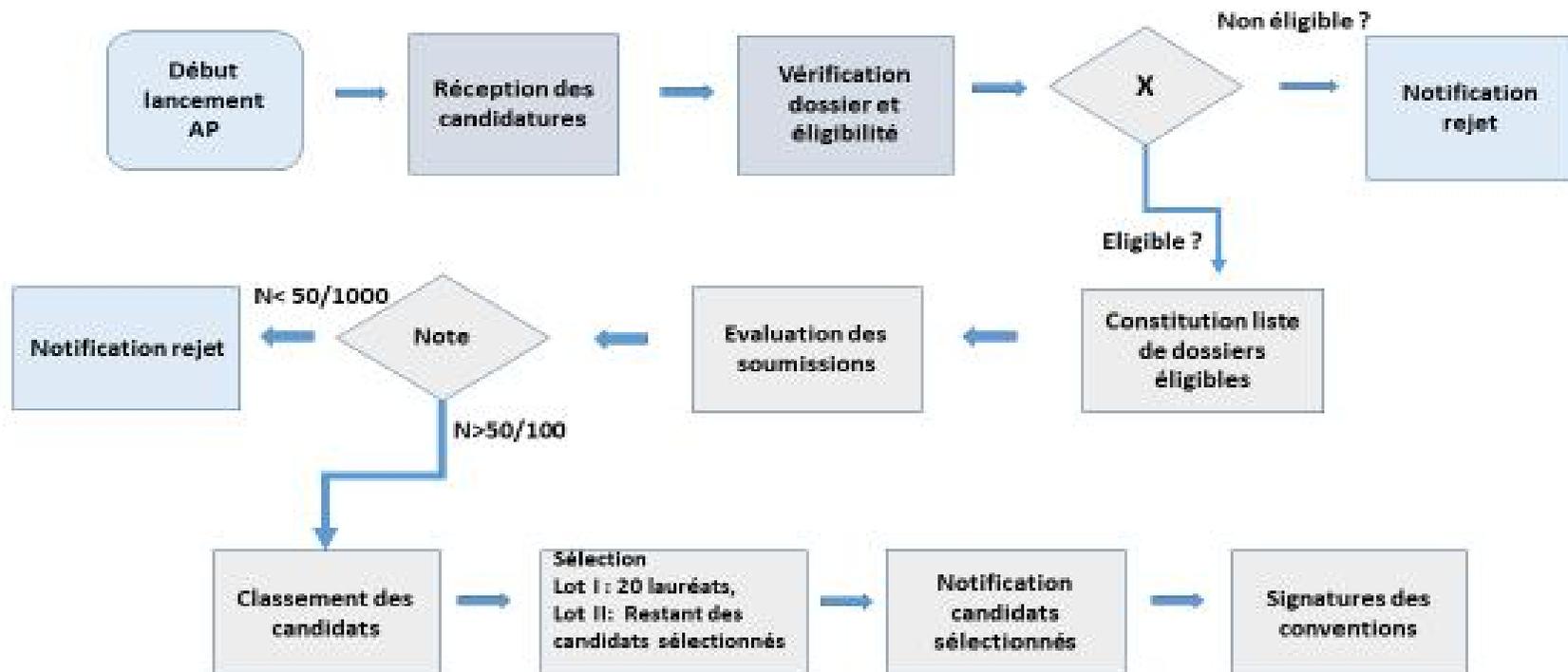
Le nombre total maximum de projets sélectionnés est fixé à 50.

La sélection du Lot I portera sur 30 candidats parmi les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs scores ; ceux-ci feront l'objet d'une première salve de signatures de contrats.

Le Lot II portant sur le restant des candidats ayant obtenu un score supérieur à la note éliminatoire feront l'objet d'une deuxième salve de signatures de contrats.

Note éliminatoire : Les candidats ayant obtenu des notes en dessous de 50/100 ne seront pas retenus (note <50).

Processus de sélection des candidatures à l'appel à projets



5 CALENDRIER INDICATIF

	DATE(*)	HEURE (Moroni)
1. Campagne d'information et de sensibilisation	Octobre - Novembre 2022	-
2. Date limite pour les demandes d'éclaircissements à Expertise France	5 décembre 2022	14H00
3. Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par Expertise France	10 Décembre 2022	-
4. Date limite de dépôt des dossiers de candidature	15 Décembre 2022	14H00

(*) Ce calendrier indicatif renvoie à des dates provisoires et peut être mis à jour par Expertise France au cours de la procédure. En cas de modification des échéances calendaires, les candidats seront dument informés.

NB : A part les journées d'information et de sensibilisation, Expertise France organisera trois réunions Zoom sur l'utilisation de la plateforme PLACE dont les dates seront communiquées ultérieurement.